Décision 16-DCC-32 du 29 février 2016

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier à usage commercial situé à Villebon-sur-Yvette (91) par le Groupe Crédit Agricole et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Posted on: 31 mars 2016 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Assurances Crédit Mutuel Vie et Crédit Agricole Assurances
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Actif immobilier situé à Villebon-sur-Yvette

Lire

le texte intégral de la décision
226.27 Ko